

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-016****du 04 novembre 2019****n°016****page 1/4****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS ( 24 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIH A RI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS ( 0 ) :****EXCUSES ( 1 ) : M.PICHON****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET****OBJET : Programme eau potable assainissement 2019-2021 Kaya - Signature d'un protocole d'accord**

*Le bureau de Grand Chatellerault a adopté les dispositions de la loi Oudin-Santini depuis 2011, formalisées dans l'article 1115-1 du CGCT. L'agglomération, exerçant la compétence assainissement, mobilise ainsi des moyens financiers propres (0,57 % du budget de l'assainissement de l'agglomération) pour soutenir le financement de projets d'approvisionnement à l'eau potable / assainissement (AEP). Dans la région de Kaya, le climat soudano-sahélien, se traduit par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison des pluies. La disponibilité de la ressource en eau est menacée par les changements climatiques. L'eau potable reste un enjeu ; 30 % de la population de Kaya est encore peu ou mal desservie selon les normes en vigueur au Burkina-Faso. L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement font partie des compétences transférées aux communes depuis 2009. Ces institutions récentes ne disposent pas encore de toutes les capacités pour exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage communale, prévue par les textes. En outre la région de Kaya est directement impactée par l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers personnes déplacées (87 000 recensés début Octobre 2019), constituées de familles fuyant l'insécurité dans des parties du territoire burkinabé subissant des attaques terroristes.*

*Les communes de Herzogenaurach (Allemagne) et de Châtellerault (France), accompagnent la structuration du service technique municipal de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement depuis 2009. Outre Grand Châtellerault, elles ont aussi mobilisé des ressources de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (2 programmes successifs depuis 2014), du Ministère des Affaires Étrangères (appel à projet généraliste triennal 2019) et du syndicat Eaux de Vienne (mises à disposition de temps de formation/ tutorat et continuité du dispositif dans le cadre du transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020). La commune allemande de Herzogenaurach apporte des crédits issus de « Cours Pour Kaya », opération de levée de fonds et d'implication citoyenne, initiée par le lycée.*

*Le renforcement des capacités de l'autorité communale s'est traduit par la création, la formation et l'équipement du service technique municipal, la formation des élus, la constitution d'associations d'usagers de l'eau, gestionnaires des forages des villages, la réalisation d'infrastructures collectives (forages, puisards, latrines) ou familiales, la réhabilitation de forages, la fourniture de véhicules spécialisés, des mesures de qualité des eaux. D'autres projets*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-016****du 04 novembre 2019****n°016****page 2/4**

*d'accompagnement (Information, Éducation et Communication en direction des populations, pour le changement de comportement) ont été menés.*

*L'ONG Hydraulique Sans Frontière s'est engagée depuis 2015 à Kaya auprès d'associations locales agissant pour le développement de la commune, particulièrement autour du village de Sanrgo, l'un des 71 villages de Kaya, où réside également une communauté Peuhl. La prévention de conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs est à l'ordre du jour en raison des mouvements de population et de la stratégie de division inter-ethnique portée par les groupes terroristes.*

*Aussi il est proposé d'adopter la convention posant les fondations d'un nouveau volet de coopération dans le domaine de l'eau et l'assainissement pour la période 2019-2021 et exprimant la volonté des parties de poursuivre la mutualisation de moyens pour répondre aux exigences des différents accords de Paris, celui sur l'efficacité de l'aide publique au développement et celui de 2015 sur le Climat.*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 1115-1 du Code Général des Collectivités Locales, relatif à la coopération décentralisée ;

**VU** la convention de jumelage entre les communes de Châtellerault et Kaya du 11 juillet 1976 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Châtellerault n° 21 du 1<sup>er</sup> février 2018, relative au renouvellement de la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya ;

**VU** le protocole de coopération décentralisée entre les communes de Châtellerault et Kaya du 6 mars 2019 ;

**VU** la déclaration d'amitié tripartite entre les communes de Châtellerault, Herzogenaurach et Kaya du 1<sup>er</sup> Novembre 2011 ;

**VU** l'article 3 alinéa II.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

**VU** la délibération n°22 du bureau communautaire du 19 mars 2018 de Grand Châtellerault, relative au financement de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en application des libéralités offertes par la loi Oudin-Santini ;

**VU** la notification du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères portant sur un cofinancement de l'État de 100 000€ pour le programme de coopération Châtellerault-Kaya au titre de l'appel à projet généraliste triennal 2019-2021 et le mandatement d'une première tranche de 40 000€ en septembre 2019 ;

**CONSIDERANT** la volonté conjointe de Grand Châtellerault, des communes de Châtellerault, Herzogenaurach et Kaya et de l'ONG Hydraulique Sans Frontière de poursuivre une coopération dans le domaine de l'eau et l'assainissement ;

**CONSIDERANT** que Grand Châtellerault a décidé de soutenir la commune de Kaya grâce à la réalisation du programme financier prévu par le programme triennal 2019-2021 Châtellerault-Kaya concernant l'AEPA pour les années 2020 et 2021, pour un total de 2 000€, et s'est assuré de la continuité de la mobilisation financière par Eaux de Vienne jusqu'à la clôture du projet ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-016****du 04 novembre 2019****n°016****page 3/4**

**CONSIDERANT** les engagements écrits des partenaires du projet notamment la contribution du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) dans le cadre du programme triennal de coopération décentralisée Châtellerault-Kaya (Notification du 29 Mai 2019) attribué à la commune de Châtellerault, partenaire technique et financier du même projet, et les engagements de la commune d'Herzogenaurach début Octobre 2019 ;

**CONSIDERANT** que la dépense de Grand Châtellerault avait été prévue au budget primitif 2019;

**CONSIDERANT** que le coût global estimé du programme est de 192 300€ suivant le financement suivant :

<b>Partenaire</b>	<b>Nature et modalités du financement</b>	<b>Montant total 2019- 2021 en €</b>	<b>Équivalence en CFA</b>
Commune de KAYA	Valorisations (Personnel, charges supplétives) – 3 ans STMEHA	15 600 €	10 230 000 F
Commune de KAYA	Décaissements du budget communal.	27 100 €	17 800 000 F
Herzogenaurach	Recettes de « Cours pour Kaya ». Via budget Châtellerault.	40 000 €	26 200 000 F
Ville de Châtellerault-Valorisations	Coordination administrative, comités de pilotage et charges supplétives	6 600 €	4 300 000 F
Ville de Châtellerault	Etat MEAE - Quote-Part AEPA - Triennal	43 000 €	28 200 000 F
Grand Châtellerault	Budget annexe assainissement. (Oudin-Santini)	20 000 €	13 100 000 F
Eaux de Vienne	(En 2020 et 2021, transfert de compétence de Grand Châtellerault)	40 000 €	26 200 000 F
<b>TOTAL</b>		<b>192 300 €</b>	<b>126 100 000 F</b>

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le président ou son représentant à signer le protocole d'accord avec Grand Châtellerault, les communes de Herzogenaurach (Allemagne) et Kaya (Burkina-Faso), l'ONG Hydraulique Sans Frontière relatif au programme eau potable assainissement 2019 – 2021 à Kaya et à signer les conventions et/ou avenants relatifs aux actions engagées dans ce cadre,
- d'engager la dépense nécessaire à la mise en œuvre de ce programme,

Celle-ci sera imputée aux comptes 048.2 / 6742 / 4400 du budget assainissement de Grand Châtellerault ,

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 086-248600413-20191104-BC\_20191104\_016-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20191104-016**

**du 04 novembre 2019**

**n°016**

**page 4/4**